

DELEGATION DE SIGNATURE PRES-FORCO-7

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES

- VU Le Code de l'éducation, et notamment ses articles L 712-1 et L 712-2;
- VU Les articles R. 719-51 à R. 719-112 du code de l'éducation relatifs Budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU Le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche;
- VU Les statuts de l'université;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

ARRETE

- Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Elise BORDEAU, Responsable du pôle alternance, à effet de signer :
- les conventions de stage en entreprise des stagiaires inscrits dans les diplômes de la FORCO :
- les conventions et contrats de formation.
- Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.
- Article 3 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.
- Article 4 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.
- Article 7: La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

Article 8 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

URES

Fait à Toulouse, le 8 octobre 2020

Présidente

Flish BORDEAU

le delegatoire

Madame Emmanuelle GARNIER